

Convocation du 1^{er} juin 2015

- Contrat saisonnier
- Convention épandage des boues
- Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juin 2015

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, BAUDARD Didier, ROUSSEAU François, FEVRE Corinne, HUMBLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, PRUNEAUX Andrée, LAPLACE Jean-Louis, PESENTI Bruno, LABOUROT Céline, VIELLARD Benoit.
Excusés : BUCHAILLOT Thierry, GAUTHIER Audrey

CONTRAT SAISONNIER :

Le Conseil Municipal,

- Décide la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, en contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité, du 15 juin au 31 août 2015. La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3, indice brut 340, majoré 321.

CONVENTION EPANDAGE DES BOUES :

Le Conseil Municipal autorise le Maire a signé la convention à conclure entre la commune de PARCEY, la SOGEDO et Mrs CAMUSET, agriculteurs, pour le recyclage des boues de la station d'épuration.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- ✓ Décide d'effectuer l'ouverture de crédits suivante pour intégration de travaux du SIDEC :
En dépenses : article 2315/041 : 188.10 €
Article 16878/041 : 441.34 €
En recettes : article 238/041 : 141.21 €
Article 13258/041 : 488.23 €
- ✓ Entérine la décision de la commission communication concernant le choix de l'entreprise JORDEL médias pour la création du site internet de la mairie de PARCEY. Coût : 720 € pour la création et 24 € mensuel pour l'hébergement.
- ✓ Accepte le devis de l'entreprise FCBE d'un montant de 6 148.80 € pour la réfection partielle du chemin du Golf.

Informations :

- Les repas à domicile, fournis par CHS du Jura, seront augmentés de 2 % à compter du 1^{er} juillet
- Une réunion du Syndicat Mixte Doubs Loue aura lieu le mercredi 10 juin.
- Une réunion de la commission économique du Grand Dole est prévue le 12 juin.
- Le prochain conseil communautaire du Grand Dole aura lieu le 24 juin.
- Trail urbain : « Foulées du chat perché » le samedi 11 juillet à 19 h 30 à Dole.

Séance levée à 22 H 00.

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE